



# Nous : Administratifs

Décembre 2013

**D**éjà plus d'un an que François Hollande a été élu Président de la République. Durant sa campagne, il affirmait vouloir faire des jeunes et de l'Éducation une des ses priorités.

Cette rentrée scolaire est la première qui a été entièrement préparée par l'équipe de notre ministre Vincent Peillon. Pourtant, elle a été difficile pour beaucoup de nos collègues : pas ou peu de créations de postes, nos conditions de travail fortement dégradées durant les décennies précédentes qui n'ont pas vu d'amélioration significative et la précarité sous toutes ces formes (salaires, contrats...).

L'année qui vient de s'écouler a vu l'élaboration et l'adoption de la loi d'orientation sur l'école. Les personnels sociaux et de santé, les personnels administratifs et de laboratoire sont, une fois de plus, les grands oubliés de cette loi d'orientation sur l'école ! Aucune reconnaissance sur l'importance de nos missions, nos qualifications et un mépris significatif sur notre participation à la réussite éducative des élèves. Les métiers que nous exerçons sont pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'école et bien souvent nous sommes les maillons indispensables à la réussite des élèves les plus en difficulté.

## La nécessité de revalorisation des salaires est une urgence absolue !

Le point d'indice de la Fonction publique bloqué depuis 2010, c'est historique ! Cette situation a généré une baisse générale du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires qui n'est pas compensée par les mesures catégorielles dérisoires accordées pour les catégories C et, rappelons-le, un refus catégorique d'accorder le passage en catégorie A aux personnels sociaux.

En ne s'attaquant pas aux dogmes libéraux de réduction des déficits publics, en entérinant toutes les réformes précédentes des retraites, ce gouvernement ne se donne pas les moyens de mener une politique réellement différente de celle de ses prédécesseurs sur l'emploi et les salaires.

**Le changement c'est quand ?  
L'intervention de tous les salariés est plus que jamais nécessaire  
pour imposer d'autres choix.**

*Magali Giorgetti,  
Responsable du Pôle ATSS de la CGT Éduc'action*

**Il faut remettre  
l'Humain au cœur  
des préoccupations  
de notre administration.**

### Sommaire :

- Édito
- p. 2 Qu'en est-il de nous, personnels administratifs ?
- p. 3 - Reclassement des catégories C  
- Temps de travail
- p. 4 - Agents non-titulaires  
- Bulletin de syndicalisation

**D**ans le contexte actuel de recherche d'économie à tout prix de nos gouvernants, les fonctionnaires font l'objet d'attaques contre leur emploi et leur statut. Si l'Éducation nationale fait partie des soit disant priorités des gouvernements,

## ► qu'en est-il de nous, personnels administratifs ?

### Qui sommes-nous ?

Fort de près de 80 000 personnes, nous exerçons dans toutes les structures du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Présents dans les collèges, les lycées, les CIO, les services déconcentrés, nous sommes indispensables au bon fonctionnement de ce service public.

### La réalité du terrain

Les personnels administratifs de l'Éducation sont souvent ignorés et méprisés. Malgré des missions de plus en plus contraignantes, nous sommes de plus en plus dévalorisés et de moins en moins reconnus.

→ Ainsi, nous, administratifs de la CGT Educ'action, déplorons :

- une dégradation de nos conditions de travail : nombre de postes insuffisants, exigences de "rentabilité", postes de travail inadaptés (locaux vétustes, matériels obsolètes, ergonomie des postes de travail ignorée...). Tout ce "stress" au travail contribue à nuire à notre santé !,
- un manque de reconnaissance, aucune valorisation SÉRIEUSE de nos rémunérations,
- une pression hiérarchique (avec le devoir de loyauté !!),
- les méthodes de management abrutissantes qui provoquent isolément, mal être et souffrance,
- la mise en concurrence des personnels via l'indemnitaire (PFR),
- la réorganisation de nos missions sans aucune concertation.

Tous ces phénomènes engendrent une seule conséquence :

la **SOUFFRANCE AU TRAVAIL.**

Or, cette **SOUFFRANCE** n'est pas normale et nous ne devons pas l'accepter !

### Nos revendications

- le rétablissement des postes supprimés,
- la requalification de nos emplois actuellement "sous-valorisés",
- la mise en place d'une grille indiciaire unique,
- le retour à un système d'indexation sur l'inflation,
- la suppression de l'évaluation professionnelle,
- la suppression de la PFR,
- la réelle prise en compte des troubles médicaux liés au travail prolongé sur écran (troubles de la vue, problèmes musculo-squelettiques...) avec la mise en place d'un vrai système de prévention.

**UNISSONS NOUS !**

Luttons et défendons nos droits tous ensemble. La CGT Educ'action a pour objectif la défense de tous les personnels de l'Éducation nationale.

► Vous voulez :

- des infos sur votre temps de travail,
- des infos pour rattraper un arrêt de travail qui tombe pendant les congés scolaires,
- des infos sur vos droits syndicaux, sur le droit de retrait, la formation continue...

la CGT Educ'action peut vous renseigner !



## Reclassement des catégories C

### Les nouvelles grilles indiciaires 2014 : de la poudre aux yeux pour la catégorie C !

Les négociations des catégories LC sont terminées. Le gouvernement a décidé unilatéralement de privilégier le bas de la catégorie et de favoriser l'accélération des passages d'échelons de certaines échelles plutôt qu'une revalorisation uniforme et conséquente.

La CGT a exprimé tout son mécontentement quant à ces mesures n'améliorant que très faiblement le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique.

La CGT rappelle que ces mesures ne sont qu'une anticipation de l'augmentation du SMIC, que le gain obtenu n'est que poudre aux yeux puisque la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) sera, de fait, perdue.

→ **Le gouvernement a habilement donné ce qu'il reprend ailleurs !**

Le reclassement dans les nouvelles grilles se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les plus faibles salaires de la catégorie B seront également revalorisés pour ne pas être dépassés par les plus hautes rémunérations de la catégorie C.

### Les presque rien ou le pas grand-chose ?

Le ministère propose une nouvelle grille, présentée comme temporaire, qui revient à octroyer 7 ou 8 points d'indice aux échelles 3 et 4 ; un seul point à l'échelle 6 et de 6 à 1 points à l'échelle 5.

Le reclassement se ferait au même échelon, en conservant sa situation.

Un 12<sup>ème</sup> échelon serait rajouté à l'échelle 4 (+ 7 points) et à l'échelle 5 (+ 9 points). Un 9<sup>ème</sup> échelon complèterait l'échelle 6 (+ 16 points). Mais cet échelon reste publicitaire puisqu'aucun agent d'un corps ou cadre d'emploi ayant l'indice 430, depuis le décret du 4 juillet 2013, ne pourra y accéder avant 2016, au mieux.

Cette hypothèse est faite pour donner l'impression d'être plus consistante, puisqu'elle abonde plus le bas de grille.

**Il n'en reste pas moins qu'un agent recruté à l'échelle 3, après 10 ans et jusqu'à 12 ans d'ancienneté, ne progresse que de 25 € nets mensuels !**

### → Pour la CGT :

→ **une hausse** du point d'indice est la priorité, pour suivre l'inflation, et des mesures de rattrapage des pertes accumulées (13 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000) doivent être mises en oeuvre,

→ **aucun salaire** ne doit être inférieur à 1 700 € bruts mensuels,

→ **chaque catégorie** ne doit avoir que deux grades, permettant un doublement de la rémunération pour une carrière entière,

→ **chaque agent** doit avoir la garantie de finir sa carrière en haut de sa catégorie d'entrée dans la Fonction publique, cette garantie devant déterminer le volume des promotions,

→ **les primes** représentatives de compléments de traitement doivent être intégrées à la grille, prises en compte pour la retraite, et le fonds de pension qu'est la retraite additionnelle doit être mis en extinction.

## Temps de travail

Le nombre d'heures à faire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août est : 1 607 h, auxquelles il faut déduire 2 jours de fractionnement (7 h) :  $1\ 607\ h - (2 \times 7) = 1\ 593\ h$ .

**Il reste donc 1 593 h à faire sur 36 semaines de cours pendant l'année scolaire.**

• Si l'agent effectue 40 h/semaine, soit  $40 \times 36$ , il aura fait 1 440 h.

Il lui restera :  $1\ 593\ h - 1\ 440\ h = 153\ h$  à effectuer sur le service vacances.

• Si le temps de travail est de 7 h/jour pendant le service vacances, il devra travailler 22 jours sur le service vacances.

• Si le temps de travail est de 8 h/jour pendant le service vacances, il devra travailler 19 jours sur le service vacances.

Ces jours sont à disposer pendant les "petites" et les grandes vacances (du 1<sup>er</sup> sept. 2013 au 31 août 2014).

→ **Le planning des JOURS d'ouverture des EPLE pendant ces périodes doit être proposé par le gestionnaire/agent-comptable en début d'année scolaire, les jours de "permanence" doivent être positionnés à cette époque.**



# ► 1 million d'agents non-titulaires dans toute la Fonction publique



**Textes non respectés, droit du travail souvent en-dessous de celui du privé...  
STOP à la précarité dans la Fonction publique !**

**D**epuis 2007, 66 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés dans l'Éducation nationale.

Pour compenser, l'administration a recruté des contractuels. Divers sortes de contrats existent, mais depuis quelque temps, les CUI (contrat unique d'insertion) représentent un vrai scandale.

Les 55 000 agents recrutés en CUI ont des contrats de 2 ans maximum, sur la base de 20 h/semaine, payés au SMIC horaire. Ils travaillent principalement aux côtés des directeurs d'école ou pour permettre aux élèves handicapés d'être scolarisés avec les autres enfants, mais également dans les directions départementales de l'Éducation

nationale (ex-IA) ou dans les EPLE, exerçant des fonctions d'agents administratifs, agents d'entretien et Assistants d'éducation (AED).

Pour ces personnes, la fin du contrat est un drame. C'est un véritable gâchis, pour le service public qui se prive de l'expérience acquise.

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun pour lequel l'employeur bénéficie d'aides pouvant prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation... **Bref, de la main d'œuvre à moindre coût !**

**La CGT dénonce** ces possibilités, trop importantes, de recours à des agents non-titulaires.

Dans l'attente d'un plan de titularisation digne de ce nom, **la CGT exige :**

- le versement de la prime de précarité (prime que touchent les salariés en CDD du secteur privé),
- une reconnaissance de la qualification et de l'expérience acquise,
- une progression de la rémunération,
- le reversement, sans délai, des indemnités de salaires ainsi que des salaires,
- aucun délai de carence pour les congés maladie.

**►► La CGT exige les mêmes droits pour tous tous !**



4 p. Administratifs  
Déc. 2013

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite :  me syndiquer  prendre contact

Mme / M

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

CP ..... Commune .....

Grade ou corps ..... Discipline .....

Établissement (nom/adresse) .....

CP ..... Commune .....

..... E-mail .....

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris case 549 - 93515 Montreuil cedex

**Dernière minute...**  
Le jour de carence sera bien supprimé (et c'est tant mieux !).  
Le Projet de Loi de Finances confirme la fin de la journée de carence pour les fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2014.